

Arrêté /2023/26

# Arrêté de Circulation

Voie Communale RAGEAUD / BELIERES

Le Maire de la Commune de SAINT-CERNIN (Cantal),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 et suivants, Vu le Code de la route,

Vu la demande de l'entreprise BERGHEAUD, Mauriac (15120) pour des travaux de voierie sur la voie communale située entre Rageaud et Bélières 15310 SAINT-CERNIN, du 5 octobre au 5 novembre 2023 inclus,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

## ARRETE

Article 1: La circulation des véhicules et des personnes est interdite sur la voie communale entre RAGEAUD et BELIERES, 15310 SAINT-CERNIN (voir plan joint), pour des travaux de réfection de voierie et d'enfouissement de réseaux réalisés par l'entreprise BERGHEAUD du 5 octobre au 5 novembre 2023 inclus du lundi au vendredi de 8h000 à 18h00.

### Route barrée

La circulation des véhicules et des personnes est interdite

- Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.
- Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à l'entreprise BERGHEAUD, à la Gendarmerie de SAINT-CERNIN.

A SAINT-CERNIN, le 03 octobre 2023 Le Maire, A. DUJOLS,







